

N. H.

Sénat, de Belgique.

Séssion de 1833 à 1834.

Adresse au Roi prononcée au discours du Trône.

Sire,

C'est, toujours avec une vive satisfaction que la Représentation Nationale revoit, au milieu d'elle, le Roi qui a réuni les suffrages de la Belgique et qui s'est associé si généreusement, à ses destinées. Le Sénat s'empresse de vous en renouveler l'assurance.

La naissance d'un Prince, qui sera élevé par vous, dans l'amour de nos institutions est, même resserrer encore tous les liens qui unissent le trône au pays; les acclamations unanimes qui ont salué cet heureux événement, auront convaincu Votre Majesté, comme elles ont dû convaincre l'Europe entière, de l'attachement du peuple Belge pour la dynastie de son choix.

Si la Nation hâte de ses vœux l'époque où un traité définitif avec la Hollande viendra mettre un terme aux sacrifices qui ont, fait jusqu'ici les deux pays, elle n'ignore pas cependant, que les obstacles qui ont interrompu le cours des négociations ne doivent pas être attribués au Gouvernement de notre Majesté; elle se confie, Sire, dans votre politique sage et loyale; elle apprécie les avantages obtenus déjà par la convention du 21 Mai; elle attend avec calme la fin de nos difficultés politiques, certaine que Votre Majesté soutiendra avec fermeté les droits de la Belgique.

Nous applaudissons aux mesures prises, au Département de la Guerre, non seulement pour perfectionner l'instruction et la discipline de notre armée, mais encore pour concilier ce qui exige la sûreté du pays avec les intérêts des contribuables. De nouvelles économies

De ce chef, ont, paru possibles à Votre Majesté, et nous sommes satisfaits d'apprendre qu'elles auront incessamment lieu.

Les projets de loi qui concernent le sort de nos braves militaires seront l'objet de notre attention toute spéciale.

Nous examinerons également, dans nos jours à l'examen des projets relatifs aux nouveaux moyens de communication que réclame l'industrie, ainsi qu'aux lois constitutives de l'organisation provinciale et communale.

C'est, avec un juste orgueil national que nous avons joui du progrès des arts dans notre belle patrie, la patrie des Rubens et des Van dyck. Les arts fleuriront de plus en plus sous une bricole qui regarde comme une de ses plus précieuses prérogatives de s'en montrer constamment le protecteur éclairé.

L'essor que prend l'industrie, dans les circonstances actuelles, l'incontestable accroissement, des diverses branches de la fortune publique, l'augmentation des revenus de l'Etat, prouvent, combien la Belgique est fertile d'éléments de prospérité. Cet état, de choses facilite heureusement, le dégrèvement des charges extraordinaires qui ont pesé, cette année, sur la propriété foncière et dont le maintien aurait été trop pénible. Espérons que cette mesure ne sera pas sans influence sur le développement progressif de l'agriculture, cette source fécondante de la richesse nationale.

Votre Majesté a bien voulu nous informer qu'un arrangement, avec la Banque, en sa qualité de caissier de l'ancien Royaume, a mis à la disposition du Gouvernement des sommes, dont il a été fait immédiatement emploi, dans l'intérêt du trésor, sous des réserves consenties par la Société Générale.

Nous examinerons avec soin tous les documents qui concernent, cette négociation.

Plusieurs lois financières ont sans contredit besoin d'être modifiées, mais il importe de procéder à cette réforme avec prudence et circonspection.

Un point de la plus haute importance, parce qu'il

influe puissamment sur notre crédit et sur les résultats
des adjudications de travaux publics, c'est que le budget des
dépenses, comme celui des recettes, soit adopté dès le com-
mencement de l'année; nous ne négligerons rien pour
parvenir à un but si désirable, mais le plus sûr moyen
de prévenir, par la suite, les retards dont les graves in-
convénients se sont, j'ai senti, pour l'exercice actuel, serait,
nous semble-t-il, de s'occuper, à la fin de chaque session,
du budget de l'année suivante.

Votre Majesté peut compter sur notre empressement
à concourir, avec Elle, au bien-être de la patrie, et nous
considérerons toujours comme un de nos premiers devoirs
de soutenir un trône, sur la garde des libertés publiques.

Le Roi a répondu:

Je suis heureux de retrouver dans l'adresse du Sénat, les
sentimens de confiance et d'affection qu'il m'a plusieurs fois
exprimés. Je vois avec plaisir, Messieurs, que vous êtes
disposés à concourir avec mon Gouvernement aux amélio-
rations qui doivent résulter pour le pays de divers projets
que j'ai recommandés à la sollicitude des Chambres. Je
veillerai, autant qu'il est en moi, à ce que le vœu renfermé
dans votre adresse, tendant à prévenir les nombreux in-
convénients du provisoire financier, reçoive son accom-
plissement.